



COALITION QUÉBÉCOISE
DES LACS INCOMPATIBLES
AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Bulletin no. 3, 28 avril 2023

L'atelier de concertation nationale

Une vingtaine d'organismes nationaux ont été invités à participer à cet atelier : milieux municipaux, protection de l'environnement, développement de l'industrie minière et recherche. M. Louis St-Hilaire représentait la Coalition QLAIM. Il a clamé, haut et fort, les revendications de la Coalition. Le message ne peut pas être ignoré, désormais. Il a clairement exprimé le besoin d'une vision, d'un plan gouvernemental pour le développement de l'activité minière et non seulement d'un meilleur encadrement. La protection de l'environnement de nos lacs, nos milieux, nos territoires dans un contexte d'acceptabilité sociale a été entendu.

Suite de la participation à la consultation du MRNF

La Coalition QLAIM recommande 1) S'inscrire aux ateliers virtuels régionaux, 2) Remplir le questionnaire en ligne et recommander à vos membres de le compléter aussi, 3) Rédiger, si possible, un court mémoire.

Ateliers d'échanges régionaux

Votre participation aux ateliers d'échanges régionaux sera fondamentale. Les [inscriptions](#)¹ doivent se faire avant le 1^{er} mai et sont sur la base du premier arrivé, premier servi. Les ateliers seront tenus du 24 avril au 19 mai selon votre région.

Plateforme de participation en ligne : Questionnaire et/ou Mémoire

Le MRNF invite les citoyens à répondre à un [questionnaire](#) anonyme². La Coalition recommande donc à toutes les associations d'informer leurs membres de prendre les 10 minutes requises pour répondre à ce questionnaire.

Parallèlement, le dépôt d'un mémoire peut aussi être fait dans la même période du 24 avril au 19 mai. Un mémoire général de la Coalition QLAIM est en préparation dans lequel on retrouvera un argumentaire sur les revendications de la Coalition. Ce mémoire n'est pas prêt pour diffusion mais les conclusions sont proposées dans le modèle de mémoire qui vous est proposé. Les pages suivantes proposent pour les associations qui souhaitent exprimer leurs préoccupations et ajouter leur voix, un modèle d'un court mémoire préparé par la Coalition dans lequel une rédaction a été proposée à titre de suggestion seulement pour alléger l'exercice. Sur chaque thème il y a place pour la couleur locale. Le texte en noir peut être utilisé intégralement.

Compléter et acheminer ces [mémoires](#)³ avant le 19 mai 2023 permettra de donner la saveur locale des préoccupations et composer le portrait global de toutes les régions où résident nos membres.

Conclusion

La Coalition QLAIM s'exprime sur les enjeux qui motivent son existence et souhaite la participation du plus grand nombre d'associations et de citoyens.

¹ <https://us1se.voxco.com/SE/1284/SS23317/?lang=FR>

² <https://us1se.voxco.com/SE/1284/SW23317/?urlimport=1&questlist=TYPEC&TYPEC=2>

³ <https://consultation.quebec.ca/processes/developpement-harmonieux/f/169/?locale=fr>

LOGO de l'association et/ou nom

Auteur : Association

Coordonnées : nom courriel.... adresse no tél.....

Portrait de votre Association à compléter :

Exemples :

- Mission
- Membership
- Nombre de résidents
- Caractéristiques du lac
- Santé du lac, membre RSVL?

Autres : Décrivez davantage vos particularités, s'il y a lieu

2

Région : Un territoire dont la vocation est

Portrait de la région à exposer brièvement

Exemple :

- Région recherchée pour la quiétude des lieux et la beauté inaltérée des paysages.
- Villégiature
- Récrétourisme
- Patrimoine
- Histoire
- Agriculture
- Activités
- Économie locale
- Richesse de la biodiversité
- Milieux humides
- Accélération du phénomène des résidents permanents autour du lac
- Autres...?

L'activité minière, que ce soit au niveau de l'exploration ou de l'exploitation ne s'insère aucunement dans les activités et caractéristiques et projets de développement de la région.

Autres : Développez davantage au besoin

Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale

- Les élus municipaux ou le préfet de la MRC ne sont aucunement favorables à un développement minier dans la région ni à la prolifération des claims.
- L'article 246 de la loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme donne une préséance indue aux activités minières et prive ces élus de l'autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et notre lac.

- La communauté locale devrait avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l'affectent. Il importe de l'inclure, cette communauté, dans le processus décisionnel concernant l'attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.
- L'acceptabilité sociale ne se manifeste pas dans notre région et encore moins aux abords du lac.
- **Autres :** Ajoutez quelques précisions sur la communauté, ...ajoutez des exemples qui illustrent le manque d'acceptabilité sociale.

S'il y a une présence d'autochtones dans la région :

- L'association reconnaît la présence de 11 nations autochtones sur le territoire du Québec et considère que toute activité minière est susceptible d'affecter leurs droits ancestraux et en conséquence les décisions qu'elles prennent à l'égard de leur territoire doivent être respectées.

Claims dans la région

- La région a vu le nombre de titres miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s'est même accélérée dans les derniers mois.
- Les travaux d'exploration étant requis pour la conservation des claims, nous redoutons que sans avis, ni permis, notre territoire soit envahi, perforé, blessé.
- L'octroi des claims ne cadre pas avec l'utilisation du territoire, la protection du paysage, de la biodiversité dans notre région de villégiature et d'activités récréotouristiques.
- Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « claimer » des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière.
- **Autres :** Donnez une opinion ou une réflexion additionnelle sur la gestion des claims. Au besoin, allez sur GESTIM pour confirmer votre entourage. (voir Bulletin no 2 pour le mode d'emploi).

Environnement

- Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles que la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, sans compter les nuisances sonores, la dévaluation des propriétés, sont tous des éléments qui préoccupent les membres de notre association.
- La qualité de l'eau du lac est la grande préoccupation tous les membres de l'Association. Le Québec est déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en ajoute, particulièrement l'exploitation qui risque des contaminations additionnelles de l'eau et de la nappe phréatique.
- Le sud du Québec ne rencontre aucunement les objectifs et engagements d'aires protégées à la hauteur de 30%, du gouvernement. La prolifération des claims et l'exploration constitue un obstacle majeur à l'atteinte de ces objectifs.
- **Autres :** Décrivez, s'il y a lieu, une situation particulière dans votre secteur géographique.

Impacts économiques et sociaux

- Les activités économiques, sociales et culturelles de la région, telles que le tourisme, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minière pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles.
- L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre industrie minière et citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements laissant les ennuis aux seuls citoyens et aux municipalités.
- **Autres :** Donnez un ou des exemples particuliers qui pourraient être vécu dans votre secteur.

Recommandations

En tant que membre de la Coalition QLAIM nous endossons les demandes de notre organisme, soit :

- 1) Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogée afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.
- 2) Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public
- 3) Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.
- 4) Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM)
- 5) Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
- 6) Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement
- 7) **Autres :** toute autre recommandation que votre association voudrait rajouter

Conclusion :

Un nécessaire équilibre doit s'établir entre l'industrie minière qui s'appuient sur des lois désuètes et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne se produira pas sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier.

La prolifération des claims et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherchée ni aux objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15.

Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composants de batteries, Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières. La recherche de carboneutralité et la réduction des gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doit pas se faire au détriment de nos lacs, nos milieux critiques, notre territoire et des citoyens de plus en plus nombreux à s’y établir.

Notre Association apprécie la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l’encadrement minier et souhaite que les résultats soient à la hauteur des attentes des citoyens et de l’énergie qu’ils mettent à participer à l’exercice.

Autres : [Ajoutez au besoin une touche locale.](#)